SCHEMA SYNOPTIQUE DU PROCESSUS DE L'AUDIT

SNIMA - COMMISSION DE CERTIFICATION	EQUIPE D'AUDIT	AUDITÉ
Désignation de l'équipe d'audit (SNIMA) →		
		Accord sur conditions d'audit
← Envoi des documents qualité (SNIMA) au plus tard 30 jours avant l'audit →		
	ETAPE PREPARATOIRE	
	Envoi des documents de préparation de l'audit (Synthèse de l'étape préparatoire) 7 jours avant l'audit	
	↔	
	REALISATION DE L'AUDIT	
	Préparation des fiches d'écarts →	
		Proposition des actions correctives et envoi des fiches d'écarts complétées au maximum 10 jours après l'audit
	← Commentaires du Responsable d'audit sur les actions proposées	
	ENVOI DU RAPPORT DEFINITIF AU SNIMA DANS UN DELAI DE 7 JOURS (après réception des fiches d'écarts) ET AU PLUS TARD 17 JOURS APRES L'AUDIT	
←		
EXAMEN ET AVIS DE LA COMMISSION DE CERTIFICATION DANS 7 JOURS		
↓		
TRANSMISSION DU RAPPORT D'AUDIT (SNIMA)		
→		